

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1922)
Heft: 30

Rubrik: Avis important

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS IMPORTANT

A partir du mois de janvier 1923, notre Bulletin mensuel comportera une partie exclusivement réservée à la Publicité dans laquelle pourront être insérées des annonces, tant par nos membres que par d'autres personnes qui sont intéressées aux échanges commerciaux entre la Suisse et la France.

Par le tirage important de notre bulletin, par sa répartition judicieuse tant parmi les commerçants et industriels que parmi les groupements professionnels (syndicats, chambres de commerce) en Suisse et en France, les annonces insérées dans le bulletin constituent une publicité extrêmement efficace et de tout premier ordre.

Nous nous permettons d'y rendre nos membres particulièrement attentifs en les engageant très vivement à réserver à notre Bulletin une part aussi grande que possible de leur publicité, dans leur propre intérêt et dans celui de notre Chambre de Commerce.

Les prix des annonces sont fixés comme suit :

300 fr. français pour une page entière.
 175 — — — une demi-page.
 100 — — — un quart de page.
 55 — — — un huitième de page.
 Petites annonces : 1 fr. 50 la ligne.

Remise de 5 % pour 6 insertions consécutives.

Remise de 10 % pour 12 insertions consécutives.

Aux membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, il est fait une bonification supplémentaire de 10 % sur tous les prix ci-dessus.

Toute la correspondance, annonces et règlements financiers y relatifs doivent être adressés à :

M. A. REYMOND, 30, boulevard Saint-Michel, Paris.

ÉTAT DES MEMBRES

Le Comité a procédé aux admissions suivantes :

Membres effectifs :

DEBROT (Léo), négociant en grains et fourrages, Coulommiers (Seine-et-Marne).

JULLIER (Victor), hôtelier, 11, boulevard d'Athènes, Marseille.

LA NEUCHATELOISE, Compagnie Suisse d'Assurances Générales, Neuchâtel.

SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS, Leonhardstrasse 10, Bâle.

Membres adhérents :

COMPAGNIE COMMERCIALE MARSEILLAISE, Commission, Courtage et Commerce, Céréales et graines oléagineuses, 19, rue de la République, Marseille.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS SAGNE, GONDARD, DE PERREGAUX, Commerce de bois en gros, 45, rue Lafayette, Paris.

LE CHOMAGE EN SUISSE

La situation du marché du travail s'est légèrement améliorée durant le mois de septembre. L'Office fédéral signale au 30 septembre 49.512 chômeurs complets et 23.352 chômeurs partiels, soit une diminution de 2.277 des premiers et de 2.186 des seconds.

Cette amélioration ne doit toutefois pas être attribuée en totalité à la reprise des affaires, mais aussi au fait que l'allocation de chômage ayant été supprimée pour certains corps de métiers, les chômeurs intéressés ne se font plus tous inscrire aux offices de placement.

La crise semble s'accentuer dans l'industrie hôtelière (augmentation de 494 chômeurs), l'alimentation (105), la sylviculture et la pêche (88), les services domestiques (71), etc.

On constate, par contre, des diminutions assez sensibles dans la métallurgie (846), le bâtiment (608), l'horlogerie et la bijouterie (465), la branche du bois et du verre (393), l'agriculture et l'horticulture (202), etc.

LES AFFAIRES AU COMPTOIR DE LAUSANNE

Il résulte des renseignements donnés par les exposants et obtenus de bonne source que le chiffre des affaires conclues au Comptoir de 1922 est très sensiblement supérieur à celui de l'an passé. Il se monte à plusieurs millions de francs. Les contrats fermes sur le marché national ont été très considérables ; des marchés importants ont été conclus avec l'étranger, no-